



Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable  
Schweizerischer Verband für eine nachhaltige Entwicklung im Weinbau  
Federazione Svizzera per lo sviluppo sostenibile in viticoltura

Belpstrasse 26 • CH-3007 Bern  
Tel. +41 (0)31 385 36 83 • Fax +41 (0)31 398 52 61  
info@VINATURA.ch

---

# RAPPORT D'ACTIVITE 2014

---

## Table des matières

1.	Message du président .....	2
2.	Structure .....	3
2.1.	Comité .....	3
2.2.	Commission technique viticole (CTV).....	3
2.3.	Commission technique Oenologie (CTO) .....	4
2.4.	Commission de gestion .....	4
2.5.	Sections .....	5
3.	Rapport du Président .....	6
3.1.	Administration et secrétariat de VITISWISS .....	6
3.2.	Activités au niveau politique et législatif .....	6
3.2.1.	Voyage de travail en Autriche .....	6
3.2.2.	Ordonnance sur les douanes pour l'importation de marchandises dans le trafic touristique.....	9
3.2.3.	Main-d'œuvre dans la viticulture.....	9
3.2.4.	Nouvelle législation "Swissness" .....	10
3.2.5.	Train d'ordonnances agricoles automne 2014.....	10
3.2.6.	Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparation et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim).....	11
3.2.7.	Drosophila suzukii.....	11
3.3.	Autres activités.....	12
3.3.1.	Forum vitivinicole .....	12
3.3.2.	Site Internet.....	13
3.3.3.	Dépliant "VITISWISS DEVELOPPEMENT DURABLE" .....	14
3.3.4.	Label VINATURA .....	14
3.3.5.	Règlement certificats et Règlement label .....	14
3.4.	Rapport de la Commission Technique Viticole (CTV) – Christian Linder .....	15
3.4.1.	Activités de la Commission Technique Viticole.....	15
3.4.2.	PER 2015 et défis à venir.....	15
3.4.3.	Système de production VITISWISS et PER.....	16
3.4.4.	Divers.....	16
3.5.	Rapport de la Commission Technique Oenologie (CTOeno) Philippe Dubuis.....	18
3.5.1.	Mise en place d'un groupe de travail "Demande de fonds à l'OFEN" .....	18
3.5.2.	Cours "Ecoconception de cave" .....	18
3.5.3.	Nouveaux cépages .....	19
3.5.4.	Thèmes particuliers abordés .....	19
4.	Comptes 2014 et budget 2015 .....	21
4.1.	Bilan.....	21
4.2.	Compte de pertes et profits 2014 et budget 2015.....	22
4.3.	Commentaires sur les comptes : .....	24
4.4.	Rapport de révision des comptes 2014 .....	25

## 1. Message du président

Tout d'abord, je tiens à remercier MM. Eric Barbay de VITIPLUS et Christian Blaser de VITIVAL. Ces deux personnes ont œuvré durant plusieurs années au sein de notre comité, et certaines de ces années n'ont pas toujours été faciles. Je ne peux que les remercier pour le temps qu'elles ont mis à la disposition de VITISWISS et pour leurs compétences. Je leur présente mes vœux les meilleurs pour la poursuite de leurs activités.

Leurs successeurs sont choisis, il s'agit de M. Stéphane Kellenberger pour VITIVAL et de M. Frédéric Blanc pour VITIPLUS; il ne reste plus qu'à l'assemblée générale de les élire.

Au sujet de notre association, nos comptes sont équilibrés, quelques milliers de francs sont à disposition pour la promotion de notre label, ce qui n'est de loin pas suffisant ! Et c'est en adhérant à la démarche de développement durable VITISWISS qu'il va pouvoir être reconnu. C'est pourquoi je vous encourage vivement à franchir le pas vers cette démarche et à promouvoir ainsi sur le marché nos vins labellisés.

Le développement durable c'est tout d'abord une éthique, mais cela peut aussi être un argument de vente supplémentaire, il n'y a pas un article dans les journaux qui ne parle de durabilité.

**A VOUS DE CHOISIR !**

Toute la société est en train de vivre à deux vitesses ! Santé, nourriture, etc.... Choisissez le bon rapport !

Notre viticulture a aussi d'autres problèmes et défis. L'impact du franc fort, les droits de douane (6 bouteilles exonérées de taxes), dès 2016, augmentation drastique des aides financières de l'équipement viticole et promotionnel chez nos voisins européens, diminution des intrants et des produits de synthèse.

Au niveau viticole, depuis 2012 les années ne se ressemblent pas et sont toujours plus difficiles. De plus, 2014 a été marquée par l'apparition de la drosophile suzukii, problème qui n'a pas encore été résolu.

Vous l'avez compris, notre métier est en perpétuelle mutation et nous devons nous adapter en permanence.

Enfin, j'aimerais relever la bonne cohésion entre la Fédération Suisse des Vignerons et VITISWISS. Je saisis cette occasion pour saluer le président ad intérim de la FSV, M. Willy Deladoëy, et pour remercier Mmes Fabienne Python Fatio et Chantal Aeby Pürro, ainsi que les membres des commissions techniques et du comité.



Boris Keller

Président de VITISWISS

## 2. Structure

### 2.1. Comité

Président	Keller Boris	PI 3 Lacs
Vice-président	Blaser Christian	Vitival
Membres	Barbay Eric	Vitiplus
	Caimi Nicola	Federviti, Gruppo PI Ticino
	Dunand Raphaël	IVVG
	Haug Robin	BDW
Invités permanents	Linder Christian	Président CT Viticole
	Dubuis Philippe	Président CT Œnologie
	Aeby Pürro Chantal	Directrice de la FSV et de VITISWISS

### 2.2. Commission technique viticole (CTV)

Président	Linder Christian	Agroscope, Nyon
Membres	Bernasconi Matteo	Ufficio Consulenza Agricola, Bellinzona
	Bolay Jean-Michel	Centre de compétence en cultures spéciales ; Morges
	Burdet Jean-Philippe	Ecole d'Ingénieurs de Changins, Nyon
	Burgos Stéphane	Ecole d'Ingénieurs de Changins, Nyon
	Cartillier Sébastien	Station viticole cantonale, Auvernier
	Delabays Nicolas	Direction générale de l'agriculture, Plan-les-Ouates
	Droz Philippe	Agridea, Lausanne
	Dubuis Pierre-Henri	Agroscope, Nyon
	Emery Stéphane	Office cantonal de la viticulture, Châteauneuf/Sion
	Genini Mauro	Service de l'agriculture, Châteauneuf/Sion
	Hardegger Markus	Commissaire viticole Saint-Gall, Salez
	Siegfried Werner	Agroscope, Wädenswil
	Spring Jean-Laurent	Agroscope, Nyon
Viret Olivier	Agroscope, Nyon	

### 2.3. Commission technique Oenologie (CTO)

Président	Dubuis Philippe	Dubuis & Rudaz, Sion
Membres	Caimi Nicola	Azienda agraria cantonale di Mezzana, Balerno
	Dothaux Yves	Station viticole cantonale, Auvernier
	Ducruet Julien	Ecole d'Ingénieurs de Changins, Nyon
	Dupuis Christian	Domaine de la fine Goutte, Perroy
	Flüeler Thomas	ZHAW, Wädenswil
	Fournier Yannick	Ecole d'Ingénieurs de Changins, Nyon
	Lorenzini Fabrice	Agroscope, Nyon
	Maffei Daniele	Ufficio Consulenza Agricola, Bellinzona
	Meyer Philippe	Office cantonal de la viticulture, Morges
	Penta Fabio	Œnologie à façon, Perroy
	Perrottet Monique	Agridea, Lausanne
	Potterat Guillaume	Direction générale de l'agriculture, Plan-les-Ouates
	Pulver Daniel	Agroscope, Wädenswil
Rösti Johannes	Agroscope, Nyon	

### 2.4. Commission de gestion

Vérificateurs	Kleinert Christine	Vitival
	Schilling Klaus	BDW
Suppléant	Blanc Frédéric	Vitiplus

## 2.5. Sections

Vital	Président	Blaser Christian, Leytron
	Secrétaire	Etter Daniel, Conthey
Vitiplus	Président	Barbay Eric, Begnins
	Secrétaire	Rojard David, Lausanne
IVVG	Président	Dunand Raphaël, Soral/GE
	Secrétaire	Favre Marlène, Meyrin
PI 3 Lacs	Président	Keller Boris, Vaumarcus
	Secrétaire	Aechlimann Gilles, Cernier
BDW	Président	Wetli Kaspar, Berneck
	Secrétaire	Haug Robin, Wädenswil
Federviti, Gruppo PI Ticino	Président	Haldemann Stefano, Minusio
	Secrétaire	Bacciarini Monica, Gudo

### **3. Rapport du Président**

#### **3.1. Administration et secrétariat de VITISWISS**

Après deux ans d'activité administrative commune, le bilan tiré tant par le comité de VITISWISS que par celui de la FSV est très positif. Mme Fabienne Python Fatio gère le secrétariat de manière autonome. Elle s'est fortement impliquée dans les divers projets en cours et a participé aux travaux de plusieurs groupes de travail. Elle a également accompli certaines tâches de secrétariat pour la FSV.

De son côté, Mme Chantal Aeby Pürro, directrice, a assuré la représentation, la promotion et la défense des intérêts de VITISWISS, ainsi que le bon déroulement des activités du secrétariat. Enfin, elle a participé aux séances de comité de VITISWISS.

#### **3.2. Activités au niveau politique et législatif**

Elles ont été principalement menées par la FSV. Le président de VITISWISS a toujours pu émettre son point de vue, étant donné qu'il participe pratiquement à tous les comités de la FSV en tant qu'invité permanent. Le comité de VITISWISS a aussi été invité à se prononcer lorsqu'il s'est agi de prendre position lors des consultations.

Vous trouverez ci-dessous les principales activités de l'année 2014, **extraites du rapport d'activité 2014 de la FSV.**

##### **3.2.1. Voyage de travail en Autriche**

La FSV a organisé, du 13 au 15 février, un voyage de travail à Vienne, afin de mener avec les Autrichiens une discussion de fond sur la vitiviniculture et le marché de ce pays. Il s'agissait en particulier de mieux connaître leur structure professionnelle, leur organisation de la promotion des vins et la législation vitivinicole. 24 personnes provenant de la FSV, de l'IVVS, de SWP et de l'ASVEI y ont pris part. M. Boris Keller et Mme Fabienne Python Fatio y ont représenté VITISWISS.

##### **Journée du 13 février**

En fin de matinée, la délégation s'est rendue à l'Österreich Wein Marketing (ÖVM). Elle y a été reçue par Mme Susanne Staggl, responsable du marché suisse, des contacts avec la presse et de la collaboration avec les comités régionaux du vin. Sa brillante présentation s'est concentrée sur :

- la structure de l'ÖVM (propriétaires, financement, organigramme)
- la stratégie et le marketing
- le marché indigène et l'exportation
- les mesures de marketing
- la collaboration avec les comités régionaux du vin.

Durant la pause de midi, les participants ont eu le plaisir de déguster toute une palette de fins nectars offerts par l'ÖVM. Ils ont eu la possibilité de poser de nombreuses questions à Mme Staggl qui y a toujours répondu de manière très professionnelle.

En fin d'après-midi, la délégation a été visiter la cave du domaine Mayer am Pfarrplatz ([www.pfarrplatz.at](http://www.pfarrplatz.at)), puis a soupé dans le Heuriger leur appartenant. Un Heuriger est un bar à vins ou un restaurant traditionnel tenu par le propriétaire d'un domaine. Il y

vend ses propres vins ou ses propres produits. Le domaine, en propriété d'un investisseur privé, vient d'investir environ quatre millions d'Euros dans un nouvel encavage. Ils disent ne pas avoir obtenu d'aide à l'investissement. Le domaine compte 40 hectares.

### **Journée du 14 février**

La délégation a rendez-vous à la Chambre autrichienne d'agriculture, siège de la Fédération autrichienne des vignerons et du comité interprofessionnel national. Elle y est reçue par M. Josef Glatt qui lui présente

- la structure, les compétences et le financement de la Fédération autrichienne des vignerons, ainsi que le comité interprofessionnel national
- les objectifs stratégiques des deux organisations
- les relations entre les organisations nationales et les régions, entre les organisations et l'administration nationale, ainsi qu'avec les politiques
- le prix du raisin
- le prix à la production.

Une discussion très intéressante, ouverte et sans formalités a lieu, qui a permis aux participants d'obtenir des informations détaillées sur bon nombre de sujets.

L'après-midi, la délégation s'est rendue au Ministère autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et des eaux. Elle a été accueillie par M. Christian Jaborek, Ministerialrat et chef de la Division Vin. Sa présentation s'est notamment concentrée sur

- l'aide à l'investissement national et européen
- les paiements directs à la culture de la vigne
- les aides à la promotion (UE, Autriche, régions)
- la répartition des compétences législatives entre l'UE, l'Autriche et les régions
- le fonctionnement du contrôle de cave.

### **Journée du 15 février**

Départ à 09.30 h pour la visite de la cave Pfaffl, située à Stetten bei Korneuburg dans le Weinviertel. Ce domaine est géré par Roman Pfaffl, un jeune encaveur de 29 ans. Le domaine compte 80 ha répartis sur 10 communes. Il s'est fortement développé en 20 ans et atteindra 100 ha d'ici à 2015. Les spécialités de la maison sont le Grüner Veltliner pour le vin blanc, le Zweigelt et le St-Laurent pour les vins rouges.

L'encavage a été agrandi dernièrement. Il a fait l'objet d'un soutien européen pour le développement rural, dont les chiffres ne nous sont pas connus. Pour ce qui est des aides à l'investissement dans le matériel de caves, les aides de l'UE et des Etats se montent à 50 % des coûts. La vente des produits de l'encavage Pfaffl a lieu pour 10 % en vente directe, dans le cadre de son local attractif de dégustation, contre 90 % par le commerce.

Après une heure de bus et un excellent repas, les participants arrivent au domaine de 26 ha de Franz et Christine Netzl à Göttlesbrunn, à une dizaine de kilomètres de l'aéroport de Vienne. Le propriétaire, enthousiaste et très jovial, nous fait visiter son ancienne et sa nouvelle caves, puis nous montre une partie de ses vignes. Il nous fait ensuite déguster quelques-uns de ses vins, notamment les rouges qui sont sa



spécialité. Sa stratégie portée sur la haute qualité semble porter ses fruits vu l'excellence des produits et celle de sa réputation. Son prix courant montre des prix relativement comparables aux prix suisses, pour des coûts de production toutefois clairement plus modestes. Qualité et compétitivité, deux termes qui résument relativement bien cette visite.

### Synthèse du voyage

Tout d'abord, il s'agit de relever la qualité de cette visite de travail pour laquelle nous remercions sincèrement nos hôtes, et en particulier M. Josef Glatt et Mme Susanne Staggl et leurs équipes.

Pour synthèse, listons tout d'abord les informations les plus intéressantes :

- Après la crise de 1985, la promotion des vins autrichiens a été créée avec le succès qu'on lui connaît aujourd'hui ... certains osant parler de chance en revenant sur la crise.
- Le budget annuel de promotion nationale est de 10 millions de francs environ pour 45'000 ha de vignes, financé pour moitié par la profession et le reste par les Länder, l'Autriche et l'UE.
- Les contributions obligatoires à la promotion se montent à 1,1 cent/litre à la récolte et 1,1 cent/litre à l'annonce des stocks, ce qui représente environ 5 millions de francs (110 francs/ha). Les contributions seront indexées automatiquement.
- La force obligatoire permanente simplifie le rassemblement des forces et des ressources financières.
- La structure professionnelle centralisée (malgré le fédéralisme) cherche à mieux intégrer les nouvelles interprofessions régionales dans la politique de promotion, en maintenant toutefois les tâches opérationnelles à Vienne.
- Les structures professionnelles autrichiennes et suisses sont finalement relativement semblables, avec toutefois une pondération très différente de la localisation des activités : plus national en Autriche, plus régional en Suisse.
- La promotion de l'image "vins autrichiens" (via la banderole par exemple) et des DAC régionaux fonctionnent bien.
- Le quota de production harmonisé DAC et Landwein (avec millésime et cépage) est de 6'750 litres/ha.
- La "Weinakademie" fait un travail de diffusion de la culture du vin auprès des professionnels et des consommateurs. 25'000 personnes ont suivi une formation depuis sa création en 1991.
- Le patriotisme autrichien pour leurs vins est facilité par la marge de distribution importante pour les revendeurs (30 à 50 %), ce qui explique les 76 % de part de marché indigène.
- La forte progression de l'export était tout d'abord le fruit de prix bas (1 €/l en 2003) pour aujourd'hui gagner en valeur (3 €/l) et diminuer en quantité. La montée en gamme des vins autrichiens se constate dans les chiffres d'export.
- L'exportation vers la Chine augmente (+ 50 %) à un prix moyen relativement élevé (7 €/l), toute proportion gardée.

- Les coûts de production sont compétitifs, notamment via des coûts de main-d'œuvre très modestes (8 €/h) et la valeur moyenne malheureusement très basse du raisin (1 €/kg).
- Les aides à l'investissement se concentrent sur la technique de caves (50 %) et la reconversion du vignoble (1'000 €/ha). Par contre, certains encavages ont pu bénéficier d'une aide plus substantielle pour leurs investissements via l'aide au développement rural européen.
- Les "paiements directs" européens existent bel et bien, mais sont plus modestes que les nôtres.

### **3.2.2. Ordonnance sur les douanes pour l'importation de marchandises dans le trafic touristique**

En décembre 2013, le Département fédéral des finances proposait de refuser la motion Germanier et d'adopter une solution insatisfaisante pour notre vitiviniculture. Suite à la forte insistance exercée auprès du Conseil fédéral par M. Laurent Favre, ainsi que par les Conseillers nationaux Jean-René Germanier et Christophe Darbellay, la décision relative aux franchises quantitatives a été repoussée à 2014. Entre temps, le président de la FSV a encore eu l'occasion d'écrire aux Conseillers fédéraux en charge pour défendre la position ferme de la branche. Pour maintenir la presse, le Conseiller aux Etats Robert Cramer avait également déposé une interpellation.

En avril, le Conseil fédéral a enfin tranché la question : il a fixé la franchise quantitative dans le trafic touristique à 5 litres, puis un droit de douane de CHF 2.00 dès le 6ème litre, avec entrée en vigueur au 1er juillet. La FSV regrette que le Conseil fédéral n'ait pas complètement suivi sa revendication, à savoir une position basée sur la réciprocité européenne, soit une taxe douanière de CHF 3.00 par litre dès 5 litres.

### **3.2.3. Main-d'œuvre dans la viticulture**

Suite à l'acceptation par le peuple, le 9 février, de l'initiative populaire "contre l'immigration de masse", le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, le Département fédéral de justice et les milieux de l'économie ont mené des discussions au sujet de la libre circulation des personnes. Pour défendre les intérêts de l'agriculture, l'Union suisse des paysans a constitué un groupe de travail composé de représentants de l'Union maraîchère suisse, de la Fruit-Union Suisse, de Swisstabac, des producteurs suisses de lait, de la Société suisse d'économie alpestre et de la FSV. Chaque secteur était invité à annoncer ses besoins en matière de main-d'œuvre, afin d'obtenir un nombre de permis de travail suffisant pour le cas où des contingents devaient être introduits. La FSV a indiqué qu'elle aurait besoin de 15'000 permis de travail (9'000 de 0 à 4 mois et 6'000 de 4 mois à plus). Quant aux frontaliers, il faut compter avec 1'000 personnes.

Le 20 juin, le Conseil fédéral a présenté son plan de mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration. Il y expose la manière dont il entend fixer les plafonds et les contingents au moyen desquels l'immigration en Suisse sera gérée à partir de février 2017. La branche peut être satisfaite du fait que les séjours de travail de moins de quatre mois ne feront pas l'objet de contingent et de préférence nationale.

Selon ce plan, seront contingentées, outre les autorisations de séjour, les autorisations de courte durée pour des séjours de quatre à douze mois. On évite ainsi que les autorisations de courte durée ne soient utilisées abusivement en cas d'épuisement des contingents pour les séjours durables. La préférence nationale sera prise en considération pour tous les types d'autorisations contingentées.

Le nombre de frontaliers sera également contingenté. Les cantons pourront édicter des restrictions supplémentaires pour protéger le marché du travail régional. Cette solution permet de tenir compte du fait que les situations et les besoins diffèrent d'une région à l'autre.

Enfin, au début de 2015, le Conseil fédéral mettra en consultation sa proposition de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

### **3.2.4. Nouvelle législation "Swissness"**

Le 20 juin, le Département fédéral de justice et police et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche ont mis en consultation quatre ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation "Swissness". La FSV a concentré son analyse sur la nouvelle ordonnance sur l'indication de provenance "Suisse" pour les denrées alimentaires (OIPSD). Les éléments principaux de sa prise de position sont les suivants :

Art. 3 "Enclaves douanières étrangères et zones frontalières", let b : suppression de la notion de surfaces cultivées par tradition. En effet, la limitation géographique des zones frontalières aux surfaces cultivées par tradition à l'étranger depuis 1984 n'est pas réaliste et pas applicable dans la pratique. Pour le "Swissness", il faut tenir compte des surfaces cultivées par des exploitations suisses dans la zone frontalière avant le 1er janvier 2014.

Art. 3, let c (nouveau) : inclure les zones franches de Genève et de Saint-Gingolph dans l'OIPSD.

Art. 8 "Détermination des produits naturels destinés à un usage précis" : suppression de cet article. En effet, son application est extrêmement problématique. Si effectivement la nécessité "technique" impose le recours à des matières premières étrangères, le fabricant ne doit pas pouvoir utiliser la marque suisse. La "naturalisation" de produits étrangers pour des raisons techniques crée une brèche géante dans la mise en œuvre de "Swissness".

Art. 9 "Taux d'auto-provisionnement" : la consommation indigène pour la fabrication de produits étrangers ne doit pas être prise en compte pour le calcul du taux d'auto-provisionnement. Si tel était le cas, ce taux pourrait facilement toucher en-dessous de 50 % ou de 20 %, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter la part de produits non suisses. En outre, il n'est pas juste de prendre en compte les produits transformés dans le cadre du trafic de perfectionnement, qui conduirait encore à une baisse de certains taux.

Annexe 2 : demande de séparer la catégorie des vins mousseux et des vins blancs. De plus, la FSV souhaite également, pour l'ensemble des vins, de sortir du calcul des importations les vins importés en contenant de moins de 2 litres, car de telles quantités sont très clairement destinées au consommateur final et n'ont donc pas à être prises en compte dans des calculs liés à une utilisation industrielle.

VITISWISS a répondu à cette consultation en reprenant la position de la FSV.

### **3.2.5. Train d'ordonnances agricoles automne 2014**

Les dispositions d'exécution de la politique agricole 2014-2017 sont entrées en vigueur au début de cette année. Il était prévu que des dispositions complémentaires relatives à la politique agricole 2014-2017 ainsi que des adaptations aux actes modifiés de l'UE entrent en vigueur le 1er janvier 2015. L'Office fédéral de l'agriculture a donc ouvert, le 12 mai, une audition concernant les projets de modification de cinq ordonnances du Conseil fédéral, de deux ordonnances du Département fédéral de l'économie, de la

formation et de la recherche, ainsi que d'une annexe relevant de la compétence de l'OFAG. Il s'agissait des actes suivants :

- Ordonnance sur les paiements directs
- Ordonnance sur les AOC/IGP
- Ordonnance sur le contrôle des AOP et des IGP
- Ordonnance sur l'agriculture biologique
- Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique
- Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr)
- Annexe 4 à l'OIAgr
- Ordonnance sur le soutien du prix du lait.

Dans sa prise de position, VITISWISS (qui a repris celle de la FSV) s'est bornée à rappeler que toutes les nouvelles propositions relatives aux paiements directs qui avaient été faites par la branche vitivinicole ont tout simplement été ignorées par l'OFAG lors de l'audition de 2013. Elle est donc revenue à la charge, notamment pour une meilleure valorisation de la culture de la vigne en pente, banquette et terrasse. La FSV a aussi relevé que les pépinières viticoles méritaient également les contributions confédérales.

### **3.2.6. Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparation et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim)**

Le 1er octobre, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert l'audition du projet de révision de l'ORRChim. Cette ordonnance régit l'utilisation de 35 substances et groupes de produits qui présentent un danger potentiel pour l'homme et l'environnement.

L'annexe 2.6.a (nouvelle) de l'ORRChim prévoit d'interdire d'épandre des produits phytosanitaires, des produits biocides ou des engrais par voie aérienne. Toutefois, les cantons ont la possibilité d'édicter des réglementations cantonales dérogeant à l'interdiction générale lorsque le traitement au sol n'est pas possible ou que l'épandage par voie aérienne menace sensiblement moins la santé humaine et l'environnement.

Dans sa prise de position, la FSV a fait part de sa désapprobation totale quant à l'inscription dans la législation fédérale d'une interdiction de principe des applications aériennes en Suisse, en rappelant que cette technique avait fait ses preuves dans notre pays au cours des 40 dernières années. Elle a également refusé de confier aux cantons la compétence d'autoriser des applications. En effet, l'autorisation des applications aériennes doit rester une compétence de la Confédération, car tout ce qui concerne ces applications est réglé par le droit fédéral sans marge de manœuvre pour les cantons.

VITISWISS a répondu à cette consultation en reprenant telle quelle la position de la FSV.

### **3.2.7. Drosophila suzukii**

Il n'y a pratiquement pas une seule région viticole qui n'ait pas été touchée par cette petite mouche japonaise qui a provoqué des dégâts importants. C'est la raison pour laquelle Fruit Union Suisse a constitué un groupe de travail chargé, dans un premier temps, de coordonner les mesures à prendre. La FSV a été invitée à faire partie de ce

groupe de travail, de même que l'USP, Swisscofel et Agroscope. Cette problématique étant plutôt du ressort de VITISWISS, c'est M. Christian Linder, collaborateur d'Agroscope et président de la commission technique viticole de VITISWISS, qui y représente la branche.

Des autorisations spéciales pour l'application de produits phytosanitaires en viticulture ont été délivrées par les services cantonaux de la viticulture. Le 16 septembre, l'OFAG a délivré une autorisation exceptionnelle pour l'utilisation de deux produits destinés à la lutte contre la drosophila suzukii, à savoir le Surround et le Gazelle SG. Les produits déjà autorisés pour cette indication étant épuisés, cette nouvelle homologation exceptionnelle devrait permettre de répondre à l'attente importante de la pratique. L'OFAG a cependant souligné que ces deux produits n'avaient pas été testés quant à leur efficacité et qu'il n'était pas possible d'assurer le succès du traitement.

Le 15 septembre, le Conseiller national Bruno Pezzatti a déposé une motion intitulée "Renforcer la recherche sur la drosophile du cerisier". Celle-ci invite le Conseil fédéral à renforcer sensiblement les efforts déployés en matière de recherche et de conseil sur la drosophile du cerisier afin que des stratégies durables de lutte contre ce parasite puissent être élaborées et intégrées à temps dans la pratique agricole. Le 5 novembre, le Conseil fédéral a proposé d'accepter cette motion et le Conseil national l'a adoptée le 12 décembre. Il appartient encore au Conseil des Etats de se prononcer à ce sujet lors de la session de printemps 2015.

Enfin, Agroscope et les milieux concernés travaillent en étroite collaboration pour aboutir le plus rapidement possible à une gestion raisonnée de la drosophile du cerisier.

### **3.3. Autres activités**

#### **3.3.1. Forum vitivinicole**

(Communiqué de presse du Forum)

La réunion annuelle du Forum vitivinicole suisse s'est tenue à Berne le 11 novembre 2014. Les organisations de producteurs, la recherche, la vulgarisation, la formation et l'administration se sont penchés cette année sur la situation et l'avenir des vignobles en forte pente. Les conclusions de cette journée plaident pour une promotion spécifique, par laquelle le consommateur pourra faire l'expérience unique de ce vignoble particulier. La complémentarité de mesures promotionnelles collectives et individuelles a aussi été jugée impérative.

Une large part de notre vignoble alpin est cultivé sur de fortes voire de très fortes pentes. Ces conditions topographiques particulières impliquent des coûts de production largement supérieurs à ceux des vignes cultivées en plaine ou sur des coteaux bien mécanisables. Ces coûts ne sont que rarement honorés par les prix du raisin et les producteurs souffrent d'une rentabilité insuffisante. En conséquence, les investissements pour maintenir et améliorer les installations, assurer les renouvellements et les nouvelles plantations ne sont plus réalisés. L'état de ces vignobles se péjore peu à peu. Si l'abandon de parcelles est encore marginal chez nous, les menaces s'accumulent.

#### **Des aides fédérales jugées difficilement accessibles**

En Suisse, la politique agricole propose plusieurs aides et crédits à l'investissement pour la culture du vignoble en forte pente. Cependant, en raison des structures d'exploitation particulières à ces vignobles, l'accès aux aides est très difficile voire impossible. En effet, pour raisons d'âge, de manque de formation agricole ou de surfaces trop petites, beaucoup d'exploitants ne peuvent pas bénéficier de ces

soutiens. Selon les chiffres de l'OFAG, seuls 3'720 ha sur les 15'000 ha de vigne en Suisse reçoivent des paiements directs à la pente, alors que la surface viticole en forte pente est nettement supérieure. Avec une politique volontariste, le canton du Valais a mis sur pieds un ambitieux programme pour la réfection des murs de pierres sèches. En collaboration avec les communes, il encourage la création de syndicats pour gérer la réfection de vignobles entiers. Seule la reconstruction de murs à base de pierres sèches provenant de la région et réalisée sans liant est soutenue financièrement. Grâce à cette organisation collective, tout le périmètre peut bénéficier des aides, sans restriction liée au statut des exploitants. Pour améliorer l'exploitation de ces surfaces, des dessertes sont créées et la gestion de l'eau (irrigation et évacuation) planifiée simultanément à la réalisation de ces travaux.

### **Communication et promotion doivent être spécifiques**

Ni les mesures structurelles, ni les évolutions des techniques de production développées et diffusées par la recherche et la vulgarisation ne permettront de produire des vins à des conditions économiquement similaires à celles prévalant en plaine ou en pentes douces. Les vins issus de ces vignobles doivent donc pouvoir être vendus à des prix qui permettent de rémunérer correctement tous les échelons de la production. Dans ce contexte, une valorisation spécifique de l'image positive dont bénéficient ces vins est indispensable. A Lavaux, le développement touristique n'est pas gage de prospérité pour la viticulture. Depuis son inscription comme "paysage naturel vivant" au patrimoine de l'UNESCO, le nombre de touristes a certes augmenté mais le prix du raisin a lui diminué. L'exemple des Cinque Terre en Ligurie, où l'afflux touristique a été accompagné d'un abandon quasi-total de la viticulture, montre que des mesures spécifiques doivent être entreprises pour que ces régions puissent bénéficier de la présence de consommateurs potentiels. C'est pourquoi le canton de Vaud a décidé de soutenir l'oenotourisme. Ce type de projets doit favoriser l'augmentation de la consommation de vin local au travers d'expériences uniques. Le client doit être amené à faire une expérience physique de la pente, qui le marque plus durablement que la seule contemplation du paysage. Le témoignage d'une entreprise vitivinicole expérimentée dans la promotion de la viticulture en conditions difficiles a montré qu'avec une stratégie cohérente et la création d'une relation solide et durable entre producteur, vin et consommateur, il est possible de fidéliser les clients.

### **Indispensable : la combinaison de mesures collectives et individuelles**

Pour que les vignobles de forte pente se maintiennent, il est indispensable qu'ils s'assurent d'une rentabilité suffisante, autorisant des investissements adaptés à leur promotion spécifique. Des soutiens publics existent, mais leurs accès restent difficiles et leurs effets inopérants à long terme s'ils ne peuvent être accompagnés d'initiatives individuelles. La combinaison entre actions individuelles et collectives est donc à plébisciter. Ces actions seraient grandement favorisées par l'échange d'expériences. Enfin, les solutions doivent tenir compte des besoins spécifiques des régions et de leurs particularités socioculturelles. Le prochain Forum vitivinicole suisse aura lieu le 10 novembre 2015.

### **3.3.2. Site Internet**

Le site internet [www.vinatura.ch](http://www.vinatura.ch) a un nouveau look, car il a été intégré dans le site de [swisswine.ch](http://swisswine.ch). Vous trouverez à l'avenir toutes les informations utiles concernant VITISWISS à la même adresse, mais sous une nouvelle forme.

### 3.3.3. Dépliant "VITISWISS DEVELOPPEMENT DURABLE"

Des brochures expliquant le développement durable en viticulture sont actuellement disponibles gratuitement auprès du secrétariat de VITISWISS ou de votre organisation régionale. Une place sur ce dépliant est réservée pour l'indication du nom de l'exploitation axée sur les principes du développement durable. Ce dépliant remplace le document sur les lignes directrices VITISWISS.

### 3.3.4. Label VINATURA

Situation du label en litres

	<i>BDW</i>	<i>Vitiplus</i>	<i>IVVG</i>	<i>VITIVAL</i>	<i>FEDERVITI</i>	<i>Pi-3 Lacs</i>	<i>Total labels</i>
2010	144'707	1'076'539	74'287	718'624	127'804	469'895	2'611'855
2011	44'220	488'552	63'665	441'376	0	92'272	1'130'085
2012	156'316	451'055	31'740	532'121	6'900	255'979	1'434'103
2013	105'530	575'492	30'476	622'619	6'355	92'225	1'432'697
2014	0	431'293	21'490	614'450	19'550	71'151	1'157'934

De manière générale, la baisse des utilisateurs est due à la crainte du nouveau système d'approche du développement durable dans la vitiviniculture proposé par VITISWISS que certains prétendent très compliqué.

Enfin, il n'a pas été réalisé de promotion en 2014, si ce n'est la présence à Arvinis organisée par Vitiplus. Un communiqué de presse sera diffusé dans le courant du mois d'avril qui parlera de la démarche de VITISWISS.

### 3.3.5. Règlement certificats et Règlement label

Le document concernant la procédure pratique pour l'octroi du label VINATURA a été scindé en deux afin de rendre plus lisible et compréhensible la procédure pour estampiller les bouteilles du label VINATURA. Le règlement certificats comprend les annexes suivantes :

- Règlement de dégustation
- Contrat de licence
- Formulaire d'inscription des vins pour le label VINATURA®

### **3.4. Rapport de la Commission Technique Viticole (CTV) – Christian Linder**

#### **3.4.1. Activités de la Commission Technique Viticole**

En 2014, la CTV s'est réunie deux fois à Berne: le 30.04 et le 10.09.2014 (séance conjointe avec le Comité). Certains de ses membres ont également participé à une rencontre avec l'OFAG le 8.05.2014, au cours de laquelle des sujets d'actualité ont été abordés. Ces diverses réunions ont permis notamment de finaliser les directives PER 2015 harmonisées au niveau suisse. À l'interne, un petit groupe de travail de la CTV a également mené une réflexion sur la stratégie à suivre pour que la production de raisins selon le cahier des charges VITISWISS donne droit à des contributions complémentaires au système de production. Les réunions de la CTV ont également donné la possibilité à ses membres de communiquer diverses informations techniques au Comité, notamment en matière d'usage de l'hélicoptère, de produits phytosanitaires et de nouveaux ravageurs (*Drosophila suzukii*).

#### **3.4.2. PER 2015 et défis à venir**

Avec la révision de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD), VITISWISS est l'organisme responsable des PER viticoles. Les directives 2015 ont été discutées au sein d'un petit groupe de travail réunissant Ch. Linder, M. Hardegger, W. Siegfried, R. Haug et A. Wirth. Plusieurs versions ont été discutées et mises en circulation auprès des membres de la CT, du Comité et de la KIP. Après de nombreuses adaptations, le document final a été avalisé par l'OFAG le 24 novembre 2014. D'un point de vue formel, le document 2015 a été adapté à la structure de l'ordonnance, la numérotation a été revue et certaines formulations ont été simplifiées ou précisées. Pour ce qui est du contenu, aucun changement notable n'est à signaler pour 2015 et les diverses exigences ne seront pas détaillées dans ce rapport. Le président de la CT reste néanmoins à disposition des membres pour répondre à d'éventuelles questions.

Lors des échanges de vue avec l'OFAG, et suite à la publication des résultats d'une étude de l'EAWAG sur les résidus de pesticides dans les cours d'eau, deux importantes thématiques ont été abordées : les bordures tampons et l'usage des herbicides en cultures étroites. Concernant le premier point, VITISWISS a rappelé à l'OFAG que des propositions pour gérer les bordures tampons ont été faites en 2010 déjà et qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. Ces mesures ont été mises à jour et à nouveau soumises en 2014. La mise en pratique de ces bordures en viticulture bute toujours sur les mêmes questions non résolues à ce jour :

- Définition de l'espace "Cours d'eaux" par les cantons (délai 2018)
- Problématique des canaux d'irrigation et de décharge
- Cadastre viticole et droits de production
- Perte de surfaces viticoles

Ce n'est que lorsque des réponses claires seront apportées à ces questions complexes concernant diverses lois et ordonnances qu'il sera envisageable d'inclure des précisions concernant la gestion de ces espaces dans le document PER et surtout d'en informer les viticulteurs. En ce qui concerne l'usage des herbicides et suite à une forte pression politique, l'OFAG demande à VITISWISS de proposer une série de mesures destinées à limiter les risques de retrouver ces molécules dans les eaux de surface. La CT a rappelé à l'OFAG les conditions qui limitent l'emploi généralisé des



techniques d'enherbement et les efforts actuels entrepris pour développer l'enherbement en zones sèches. De récentes restrictions d'homologation limitent également l'emploi d'herbicides sous le rang, ce qui permet une importante réduction de l'usage de ces produits sur le terrain. D'autre part, la CT a signalé que dans les régions fortement enherbées, l'usage des herbicides ne reposait plus que sur un nombre restreint de molécules (2 à 3) pour certaines desquelles des résistances ont été récemment mises à jour. Il serait donc dangereux de restreindre le nombre de molécules autorisées. Toutefois, consciente de la problématique liée aux cours d'eau, la CT va étudier diverses pistes qui pourraient permettre de réduire, à terme, l'usage des herbicides au niveau PER. Des mesures seront proposées courant 2015 et débattues à l'interne en tenant compte des besoins de la profession, des réévaluations d'homologations et des risques de résistance. En attendant, la CT est d'avis que le désherbage sur toute la surface ne doit pas être autorisé dans le cadre des PER (principe de base), mais que des exceptions doivent être absolument maintenues.

En ce qui concerne les exigences de base du module viticole et les différentes mesures durables, aucune modification n'a été proposée pour 2015.

### **3.4.3. Système de production VITISWISS et PER**

La reconnaissance par l'OFAG du module viticole comme un système de production à part entière pourrait donner droit à des contributions financières supplémentaires. Une première demande de reconnaissance a été rejetée par l'OFAG en mars 2014. Le principal problème est que l'OFAG ne dispose pas d'une procédure et d'un mode d'évaluation clairement définis pour juger les dossiers déposés. Toutefois, il subsiste un espoir raisonnable d'aboutir à cette reconnaissance. En arboriculture, un projet "Arbo-Extenso" a ainsi été récemment déposé et est en cours d'examen. Ce projet se rapproche beaucoup de ce que VITISWISS propose déjà dans son module viticole et ses exigences de bases pour la production de raisin. Un projet viticole se basant sur le modèle "Arbo-Extenso" sera donc préparé par un groupe de travail de la CT début 2015 pour être ensuite présenté à l'OFAG et amendé si nécessaire. En cas de refus motivé, il sera alors plus aisé de rédiger une nouvelle mouture conforme aux désirs de l'Office fédéral.

### **3.4.4. Divers**

La CT a informé le Comité de l'avancée du dossier concernant la révision des instructions relatives aux traitements par hélicoptère. Avec le nouveau cadre européen, l'OFAC ne délivrera plus les autorisations de traitements, mais uniquement les certifications autorisant les entreprises à effectuer ces travaux aériens. Les cantons seront ensuite responsables de l'attribution des autorisations. Une première version des instructions pratiques révisées est actuellement en discussion entre les parties concernées. Outre la responsabilité des autorisations, il faudra s'attendre à des changements en ce qui concerne les distances de sécurité, le balisage et le timing des applications qui seront certainement à l'avenir plus contrôlés. La mise en place pratique n'est cependant pas attendue avant 2016-2017. A noter que la FSV et VITISWISS se sont officiellement opposées à cette révision.

Des membres de la CT ont également participé à un atelier sur l'utilisation des produits phytosanitaires organisé par l'OFAG. Ce genre de manifestation, où les milieux non-agricoles étaient fortement représentés par rapport à l'agriculture, montre bien la volonté du Conseil fédéral de mettre sur pied un plan d'action national pour réduire l'usage des produits phytosanitaires en Suisse (décision du 21.05.2014). Dans cette optique, il est important que VITISWISS renforce encore son rôle de force de

proposition de solutions pragmatiques nécessaires au développement d'une viticulture économiquement viable et durable.

Enfin, lors de la séance conjointe de septembre, la CT a fait le point avec le Comité sur la situation *Drosophila suzukii*. Si l'insecte était effectivement très abondant en 2014, il n'est certainement pas le seul responsable des dégâts de pourriture acide qui ont été observés en Suisse et un peu partout en Europe. Des conditions météorologiques estivales exceptionnellement humides ont également fortement favorisé la pourriture acide. Localement, le dessèchement de la rafle a constitué un problème tout aussi important que la pourriture acide. Les moyens de lutte sont essentiellement prophylactiques et l'usage d'insecticides peu efficaces doit être absolument évité durant la période de maturation. Les récents articles de presse démontrent une fois de plus l'importance de la problématique des résidus dans les vins. Il est donc primordial pour la viticulture suisse, et pour le label VINATURA en particulier, que l'arrivée d'un nouvel insecte dont le statut de ravageur pose encore de nombreuses questions n'induisse pas un retour de l'usage inconsidéré d'insecticides en période de maturation.

Je remercie les responsables des associations régionales pour leur précieux concours, le Comité et le secrétariat pour leur travail et leur constant soutien, ainsi que les membres de la CTV pour leur engagement à l'égard de VITISWISS.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison viticole 2015 ! Ce n'est qu'avec votre soutien, que nous pourrons faire avancer VITISWISS dans la bonne direction et faire reconnaître tous vos efforts à leur juste valeur !

### **3.5. Rapport de la Commission Technique Œnologie (CTOeno) Philippe Dubuis**

La Commission Technique Œnologie (CTOeno), composée de 15 membres, a été constituée en 2010. Au cours de cette année, elle s'est réunie à quatre reprises pour des séances d'une demi-journée, sans compter des réunions de travail par petits groupes ou des consultations des membres via internet, afin de gagner du temps.

M. Philippe Dubuis, président de la CTOeno, cède sa place à M. Johannes Rösti, déjà membre de la commission, avec effet au 31 décembre. M. Dubuis est également remplacé par M. Willy Zahnd comme représentant des Maîtres Cavistes de Suisse Romande au sein de la CTOeno. Toutefois, pour garder un lien avec la CTOeno et à la demande du nouveau président, M. Dubuis peut être convoqué à des séances, si besoin est.

#### **3.5.1. Mise en place d'un groupe de travail "Demande de fonds à l'OFEN"**

Afin de procéder à un benchmarking des caves et industries du vin en Suisse, la CTOeno a constitué un groupe de travail composé de MM. Johannes Rösti, Philippe Dubuis et Julien Ducruet, ainsi que de Mmes Monique Perrottet et Fabienne Python Fatio, secrétaire du groupe. Il a pour tâche de monter un dossier de demande de soutien financier auprès de l'OFEN. Il est suggéré de demander à M. Rija Rakoto, directeur d'une entreprise spécialisée en écoconception dans l'industrie alimentaire, de rejoindre le groupe de travail.

#### **3.5.2. Cours "Ecoconception de cave"**

Changins, haute école de viticulture et œnologie, en collaboration avec VITISWISS, a mis sur pied, les 19 et 20 août dernier, deux jours de formation destinés aux professionnels. Placés dans le cadre du développement durable, les cours traitaient de l'aménagement et de la construction d'une cave écologique, ainsi que de la gestion des ressources en œnologie.

Le développement durable s'apprend. VITISWISS exige donc de ses membres et de leurs collaborateurs de se former régulièrement dans le cadre de son nouveau catalogue de mesures durables à satisfaire pour l'obtention du label VINATURA. La CTOeno a reconnu un manque dans l'offre de la formation concernant le développement durable en cave. Par conséquent, elle a décidé de collaborer avec M. Julien Ducruet et Mme Laure Van Gysel de Changins, haute école de viticulture et œnologie, pour l'organisation d'un cours sur l'éco-conception de cave. Ces deux professeurs de Changins sont impliqués dans un projet européen appelé EcoWinery ([www.ecowinery.eu](http://www.ecowinery.eu)), qui a pour but de développer des outils de sensibilisation et de formation à l'éco-conception des caves vinicoles.

Le programme du premier jour, sous le thème de l'aménagement et la construction de cave, accueillait notamment Paola Tosolini et Stefano Zerbi, professeurs HES, de l'HEPIA Genève, qui transmettaient les concepts d'une architecture durable aux participants. Le deuxième jour était consacré au thème de la gestion des ressources en cave. Au début, Joël Rochard de l'IFV France a partagé tout son savoir sur la gestion des effluents en œnologie. Il était suivi par Rija Rakoto de l'entreprise Enerplan qui dévoilait les secrets d'une bonne optimisation des ressources.

L'impression des 17 participants au cours était très positive. La CTOeno va maintenant réfléchir à la pérennisation de ce cours et l'organisation de formations sur d'autres

thèmes, afin de satisfaire le besoin de ses membres en informations sur le développement durable. Elle devra également se pencher sur la communication relative à ces cours, afin de motiver les membres de VITISWISS à y prendre part.

Un grand merci à M. Ducruet et à Mme Van Gysel pour l'excellente organisation du cours et la qualité des intervenants.

### **3.5.3. Nouveaux cépages**

La CTOeno souhaite qu'une meilleure communication soit faite au sujet de l'arrivée sur le marché de nouveaux cépages multi-résistants aux maladies. Cette demande vient du négoce et des grandes caves qui ont peu entendu parler de l'existence de ces cépages et qui sont étonnés du peu de publicité faite à leur sujet.

### **3.5.4. Thèmes particuliers abordés**

Le risque de présence de phtalates qui seraient relâchés dans des vins par des cuves en acier revêtus d'époxy a été évoqué. M. Philippe Meyer, membre de la CTOeno, se charge d'investiguer dans les différents laboratoires de contrôle alimentaire au niveau suisse et européen pour savoir ce qu'il en est.

Le problème des résidus de pesticides dans les vins a été discuté avec deux axes bien distincts de vision des choses :

1. Utilisation de fibres absorbantes lors de filtration à plaques ou à alluvionnage, encore interdit en Suisse. Nous allons voir ce qu'il en est en Europe, le but étant de maintenir en-dessous du seuil des normes les ochratoxines (résidus).
2. Limiter l'utilisation des pesticides à des listes moins exhaustives qu'actuellement. Tendre à aller vers le bio ? Avec un ou deux pics un peu plus marqués, mais non plus cinq à six pics suivant l'utilisation des pesticides.

Conclusion : il n'est pas forcément bon de maintenir les seuils, car ceux-ci baissent régulièrement = donc fuite en avant. Aujourd'hui, le consommateur ne se satisfait plus du respect des normes, il veut du zéro résidus.

Il a également été relevé que les résidus d'anti botrytis perturbent énormément les FA, voire les FML.

Quelques informations sont données à la CTOeno sur la drosophila suzukii par M. Christian Linder. Pour la CTOeno, le seul moyen de se prémunir en cave est de procéder à un tri sélectif sur les vignes.

Les premières inscriptions au module de cave VITISWISS ont eu lieu. Au moment des états généraux qui se sont déroulés le 10 septembre à Berne, les sections cantonales n'avaient pas encore communiqué le nom des caves au bureau central.

Etant donné qu'il s'agit de mon dernier rapport comme président de la CTOeno, je tiens à vous communiquer le plaisir que j'ai eu à travailler et à participer activement au nouveau label VITISWISS Développement Durable.

Comme toute bonne chose a une fin et que la relève est assurée par un nouveau président dynamique et très actif dans la recherche tant suisse qu'européenne, il est grand temps de passer le flambeau.

Je remercie le comité directeur pour l'accueil qu'il m'a toujours réservé et la confiance qu'il a su me témoigner.

Je remercie également les membres de la CO pour la collégialité des travaux et l'ambiance des séances.

Vive VITISWISS et longue vie au Développement Durable.

## 4. Comptes 2014 et budget 2015

### 4.1. Bilan

	2014 Comptes	2013 Comptes
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	97'724.45	46'091.10
Débiteurs	56'067.55	101'365.15
Créances envers des institutions publiques	1.00	0
	<b>153'793.00</b>	147'456.25
<b>Actifs Immobilisés</b>		
Matériel de location	1.00	1.00
Installations	1.00	1.00
	<b>153'795.00</b>	147'458.25
<b>Total Actifs</b>	<b>153'795.00</b>	147'458.25
<b>PASSIFS</b>		
<b>Capitaux étrangers</b>		
Créanciers	83'563.80	89'530.55
Acomptes de clients	1'500.00	0.00
Provision „promotion et communication et autre	36'000.00	25'000.00
Provision "contacts avec l'étranger"	0.00	5'000.00
Passifs de régulation	<b>3'000.00</b>	0.00
<b>Capitaux propres</b>		
Fortune	27'927.70	14'619.45
Résultat	<b>1'803.50</b>	13'308.25
	<b>153'795.00</b>	147'458.25
<b>Total Passifs</b>	<b>153'795.00</b>	147'458.25

## 4.2. Compte de pertes et profits 2014 et budget 2015

	2013 Comptes	2014 Budget	2014 Comptes (au 31.12)	2015 Budget
<b>RECETTES</b>				
<b>Cotisations et subventions</b>				
Cotisations sections	85'349.50	84'000.00	86'350.50	85'000.00
Partenaires	0.00	5'000.00	0.00	2'500.00
Subvention OFAG	23'425.10	20'000.00	10'000.00	10'000.00
Divers (cours à Changins)	0.00	0.00	3'270.00	0.00
<b>Total</b>	<b>108'774.60</b>	<b>109'000.00</b>	<b>99'620.50</b>	<b>97'500.00</b>
<b>Revenu annexe / vente de matériel</b>				
Vente étiquettes	310.00	500.00	0.00	0.00
Redevance label	21'959.55	25'000.00	18'035.00	25'000.00
Vente certificats VITISWISS	5'400.00	4'000.00	960.00	1'200.00
Intérêts CP	0.00	0.00	20.15	0.00
Divers	6'838.40	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>34'507.95</b>	<b>29'500.00</b>	<b>19'015.15</b>	<b>26'200.00</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>143'282.55</b>	<b>138'500.00</b>	<b>118'635.65</b>	<b>123'700.00</b>
<b>DEPENSES</b>				
<b>Prestations / Taxes / Cotisation</b>				
Imprimés	-529.20	-2'000.00	-3'495.50	-2'500.00
AGRIDEA (fiches techniques)	0.00	-9'000.00	-9'288.00	-9'000.00
Amortissement AGRIDEA	3'000.00	0.00	0.00	0.00
Frais d'enregistrement de la marque	0.00	-1'300.00	-1'240.00	-2'000.00
Cotisations (Agir, Agridea)	-2'750.00	-2'750.00	-2'750.00	-2'750.00
<b>Total</b>	<b>-279.20</b>	<b>-15'050.00</b>	<b>-16'773.50</b>	<b>-16'250.00</b>
<b>Mandat secrétariat et comité</b>				
Mandat FSV pour secrétariat	-60'000.00	-70'000.00	-60'000.00	-70'000.00
Défraiements et frais de comité	-15'349.00	-17'000.00	-12'262.80	-15'000.00
Assemblée des délégués	-3'000.00	-3'000.00	-3'000.00	-3'000.00
Contacts avec l'étranger	-5'000.00	0.00	-1'575.00	0.00
Frais divers et Forum	0.00	-1'000.00	-2'074.20	-1'000.00
<b>Total</b>	<b>-83'349.00</b>	<b>-91'000.00</b>	<b>-78'912.00</b>	<b>-89'000.00</b>

	<b>2013 Comptes</b>	<b>2014 Budget</b>	<b>2014 Comptes (au 31.12)</b>	<b>2015 Budget</b>
<b>Frais de bureau</b>				
Matériel de bureau	-569.30	-700.00	0.00	-500.00
Photocopies	-604.20	-700.00	-1'688.65	-1'500.00
Revue, livres	-18.60	-500.00	-19.80	-100.00
Frais de port	0.00	-300.00	-486.45	-1'000.00
Frais de traduction	-19'663.00	-8'000.00	-2'622.00	-4'000.00
Frais divers	0.00	-500.00	0.00	-500.00
<b>Total</b>	<b>-20'855.10</b>	<b>-10'700.00</b>	<b>-4'816.90</b>	<b>-7'600.00</b>
<b>Publicité</b>				
Site internet	-487.60	-5'000.00	-4'058.30	-5'000.00
Projets marketing	0.00	-10'000.00	-5'799.60	0.00
Communication	0.00	-1'000.00	0.00	-6'000.00
Réserve "promotion / communication"	-25'000.00	0.00	-6'000.00	
<b>Total</b>	<b>-25'487.60</b>	<b>-16'000.00</b>	<b>-15'857.90</b>	<b>-11'000.00</b>
<b>Autres dépenses</b>				
Frais CP	-3.40	-25.00	-61.85	0.00
Frais bancaires	0.00	0.00	0.00	-25.00
Escompte	0.00	0.00	-0.50	0.00
Perte sur clients	0.00	0.00	-409.50	0.00
<b>Total</b>	<b>-3.40</b>	<b>-25.00</b>	<b>-471.85</b>	<b>-25.00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>-129'974.30</b>	<b>-132'775.00</b>	<b>-116'832.15</b>	<b>-123'875.00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13'308.25</b>	<b>5'725.00</b>	<b>1'803.50</b>	<b>-175.00</b>



### **4.3. Commentaires sur les comptes :**

#### COMPTES DE PERTES ET PROFIT

##### Recettes

Les recettes s'élèvent à CHF 118'635.65.

##### Dépenses

Les dépenses s'élèvent à CHF 116'832.15.

Pour l'année 2014, la Fédération suisse des vigneronns a facturé à VITISWISS un montant de CHF 60'000.00 pour la gestion du secrétariat de VITISWISS, en lieu et place du forfait annuel fixé à CHF 70'000.00.

#### BILAN

Le montant au bilan est de CHF 153'795.00 et l'exercice 2014 se solde par un bénéfice de CHF 1'803.50. Le capital propre de l'association se monte au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à CHF 29'731.20.

#### BUDGET 2015

Le budget pour 2015 prévoit des recettes de CHF 123'700.00 et des dépenses de CHF 123'875.00.

#### 4.4. Rapport de révision des comptes 2014

##### Révision de la comptabilité de VITISWISS pour l'exercice 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

En exécution de son mandat, la commission de révision a procédé, le 25 mars 2015 au siège de VITISWISS à Berne, à la vérification de la comptabilité de l'exercice 2014 de VITISWISS.

Les contrôles ont porté sur :

- le bilan au 31 décembre 2014
- le compte d'exploitation 2014 qui se présente de la manière suivante :
 

○ Charges totales de l'exercice	CHF 116'832.15	
○ Produits totaux de l'exercice		CHF 118'635.65
○ Bénéfice de l'exercice	CHF 1'803.50	
○ Totaux	CHF 118'635.65	CHF 118'635.65

Nous nous sommes assurés par sondage de l'existence des pièces justificatives. Les débiteurs sont soumis à un contrôle régulier. La commission de révision a plaisir de constater l'excellente tenue des comptes et toutes les questions posées ont trouvé des réponses claires et précises. Elle remercie le secrétariat pour son travail.

L'exercice 2014 se solde donc par un bénéfice de CHF 1'803.50.

Sous réserve de tout élément qui n'aurait pas été porté à sa connaissance, la commission de gestion recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 2014 et le bilan au 31 décembre 2014 et de donner décharge au comité, à la directrice, ainsi qu'à la commission de révision.

La commission de révision :

Klaus Schilling, rapporteur



Berne, le 25 mars 2015

Christine Kleinert



Frédéric Blanc, suppléant

